



Élections professionnelles 2024

Professeur, docteur,

Vous êtes invité(e), selon votre statut, à élire vos représentants aux instances suivantes :

- à la **Commission statutaire nationale (CSN)** ;
- au **Conseil de discipline (CD)** ;
- au **Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques (CSPM)**.

• Quand et comment voter ?

Ces élections ont lieu de manière simultanée par vote électronique sur une plateforme unique, à partir de tout terminal informatique connecté à internet (ordinateur, smartphone et tablette), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 **du mardi 11 juin 2024 à 09h00 au mardi 18 juin 2024 à 17h00 (heure de Paris)**, en vous connectant sur :

<https://elections-personnels-medicaux-2024.sante.gouv.fr/>

Vous pourrez vous authentifier à cette plateforme selon l'un des deux modes de votre choix :

- soit par l'usage du service Pro Santé Connect ;
- soit par un identifiant (reçu par mail ou par courrier) et un mot de passe (généralisé lors de votre connexion sur votre téléphone portable), complétés par votre numéro d'ordre (si vous n'en disposez pas, celui fourni par courrier).

Pour voter en toute sécurité et de manière confidentielle, vous aurez donc besoin de vous munir :

- de votre carte CPS ou e-CPS dont vous aurez précédemment vérifié le bon fonctionnement (si vous souhaitez vous connecter par Pro Santé Connect) ;
- de votre numéro RPPS et numéro ordinal ou numéro d'inscription à l'ordre (si vous n'en disposez pas, ceux fournis par courrier) ;
- d'un téléphone portable.

• En cas de situation particulière ou de non-réception des informations pour voter

Si vous êtes dans une situation particulière (congé maladie, congé maternité, détachement...) ou que vous n'avez pas reçu les informations nécessaires pour voter (identifiant, RPPS, numéro d'ordre), **vous devez impérativement contacter l'assistance téléphonique dont les horaires et les coordonnées figurent ci-dessous.**

• Besoin d'aide

Une assistance téléphonique est à votre disposition au 05 67 31 53 03 sur toute la période de vote de 8h à 20h et le weekend de 9h à 18h.



Élections professionnelles

11 juin > 18 juin 2024

Pour plus d'informations notamment, sur les instances concernées ou sur les listes de candidats déposées par les organisations syndicales pour les différents scrutins, n'hésitez pas à consulter les pages internet des organisateurs :

- Celle de la DGOS :

<https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/ressources-humaines/elections-medecins>



- Celle du CNG

<https://www.cng.sante.fr/praticiens-hospitaliers/praticiens-enseignants-hospitaliers/elections-representants-personnels-medicaux-2024>



Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre participation à ces élections, et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos meilleures salutations.

La Directrice générale de l'offre de soins

Marie DAUDE

La Directrice générale du Centre
national de gestion

Marie - Noëlle GERAIN BREUZARD